



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-337

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2018

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-10-04-010 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés de Christine WELTY, directrice préfiguratrice du Groupe hospitalier "AP-HP.6" : hôpitaux Tenon, Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon (2 pages)

Page 3

75-2018-10-04-009 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier APHP.6 (2 pages)

Page 6

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-10-04-010

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés de
Christine WELTY, directrice préfiguratrice du Groupe
hospitalier "AP-HP.6" : hôpitaux Tenon, Saint-Antoine,
Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

La directrice préfiguratrice du Groupe hospitalier « APHP.6 »
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 10,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2018-09-19-012 du 20 septembre 2018 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 DG du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2018-10-04-006 du 4 octobre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'AP-HP à Christine WELTY, directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 », en matières de marchés publics,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée :

- **Marie-Anne RUDER**, directrice placée auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité d'adjointe,
- **Renaud PELLÉ**, directeur placé auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité de secrétaire général,

en vue de signer, au nom de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3, paragraphe F de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 modifié susvisé).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Anne RUDER, directrice placée auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité d'adjointe, et/ou de Renaud PELLÉ, directeur placé auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité de secrétaire général, délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice de l'investissement, des achats et de la logistique
- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS**, adjointe à la directrice de l'investissement, des achats et de la logistique
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière

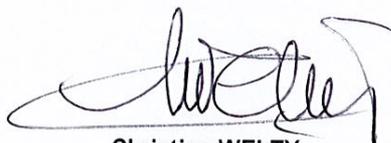
en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3, paragraphe F de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 modifié susvisé), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et de toute mise en demeure et résiliation.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du Directeur général de l'AP-HP à Christine WELTY, directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 », en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2016-05-12-010 du 12 mai 2016 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04 octobre 2018



Christine WELTY
Directrice préfiguratrice
du groupe hospitalier « APHP.6 »

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-10-04-009

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés de
la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier APHP.6

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

LA Directrice préfiguratrice du Groupe Hospitalier « APHP.6 »
Regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild, et La Roche-Guyon

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 10,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 Novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directorial n°75-2018-10-04-006 du 4 octobre 2018 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Christine WELTY – Directrice préfiguratrice du Groupe Hospitalier « APHP.6 » en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice placée auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier
- « APHP.6 » en qualité d'adjointe,
- **M. Renaud PELLE**, directeur placé auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier
- « APHP.6 » en de secrétaire général,

en vue de signer, au nom de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3, paragraphe F de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 modifié susvisé).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Anne RUDER, directrice placée auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité d'adjointe, et/ou de Renaud PELLÉ, directeur placé auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité de secrétaire général, délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants :

- **Jérôme HUBIN**, Directeur des Finances
- **Mathilde LEFEVRE**, Adjointe au Directeur des Finances
- **Camille COTIS**, Directrice du site Charles Foix
- **Lyonel VERLEY**, Directeur des Services Economiques et Logistiques
- **Marie-Liesse LEFRANC**, Adjointe au Directeur des Services Economiques et Logistiques
- **Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur de l'Investissement
- **Eve BOUDON**, Ingénieur, Directeur des Equipements
- **Annie BOISSON**, Ingénieur, Directrice des Systèmes d'information
- **Michaël AUCOUTURIER**, Ingénieur, Directeur des Travaux

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 3, paragraphe F de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 modifié susvisé), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et de toute mise en demeure et résiliation.

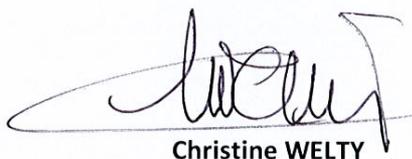
ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2018-10-04-006 du 4 octobre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP- HP à Mme Christine WELTY, Directrice préfiguratrice du Groupe Hospitalier « APHP.6 » en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2018-07-11-003 du 11 juillet 2018 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 4 octobre 2018

La Directrice Préfiguratrice
du Groupe Hospitalier « APHP.6 »



Christine WELTY